

ATELIERS D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION A LA FERME DE PALMIPÈDES A FOIE GRAS

CONNAÎTRE ET GÉRER SES DÉCHETS



Quels déchets ?

Quelle gestion mettre en place ?

**Focus sur les eaux usées :
réglementation et traitement**



QUELS DÉCHETS ?



QUELLE GESTION DOIS-JE METTRE EN PLACE ?



Mes obligations réglementaires

« Les sous-produits animaux, quelle que soit leur origine, constituent une source de risques potentiels pour la santé publique et animale et pour l'environnement. Ces risques doivent être maîtrisés de manière adéquate, soit par l'acheminement des produits concernés vers des moyens sûrs d'élimination, soit par leur utilisation à diverses fins, à condition que certains critères soient respectés. » (Règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement Européen et du Conseil)

Ce règlement fixe les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux en les classant en 3 catégories selon leur niveau de risque pour la santé publique et animale :

Catégorie 1 : matières à haut risque provenant notamment des cadavres de ruminants suspectés d'être infectés par une EST¹ ⇒ destruction obligatoire,

Catégorie 2 : matières présentant un risque pour la santé animale et devant être soit incinérées par une entreprise agréée, soit valorisées après stérilisation sous haute-pression, soit, pour certaines d'entre elles, converties en compost ou biogaz dans un établissement agréé.

Catégorie 3 : matières ne présentant pas de risque sanitaire et pouvant être soit éliminées comme déchets par incinération, soit, sur autorisation, être valorisées comme aliment cru pour animaux familiers (meutes de chiens) ou transformées pour la fabrication d'engrais organiques ou d'amendements, de compost ou encore de biogaz dans un établissement agréé.

La réglementation relative à la gestion des déchets est complexe et est propre à chaque cas de figure. Les DDCSPP (ex-DSV) sont là pour vous aider à y voir plus clair et à répondre aux questions sur les règles qui s'appliquent à votre cas particulier.

Retrouvez aussi la liste de tous les établissements agréés de votre département pour la valorisation des déchets sur <http://agriculture.gouv.fr/sous-produits-animaux>

1. Encéphalopathie Spongiforme Transmissible

FOCUS SUR LES EAUX USEES

La transformation d'un canard gras nécessite en moyenne 100L d'eau.

Moins consommer pour réduire les volumes d'eaux usées à gérer...

Des économies sont possibles en amont par un choix stratégique des équipements :

L'échaudage nécessite le maintien d'un niveau d'eau constant et d'une température moyenne de 70°C. Un dimensionnement de l'installation adapté aux besoins évite les surconsommations inutiles. De même, au delà de 2500 canards par an, une gestion automatisée du niveau d'eau et du maintien de la température peut se justifier pour permettre un meilleur contrôle de la consommation.

Le nettoyage manuel des gésiers demande peu d'eau mais beaucoup de main-d'œuvre. A l'inverse, l'utilisation d'une peulse à gésiers nécessite de l'eau en continu mais permet d'économiser de la main-d'œuvre et se justifie pour les ateliers à forte production.

Le lavage des ustensiles avec une gestion optimisée du lave-vaisselle permet d'éviter les surconsommations d'eau, même si le nettoyage manuel est encore le plus pratiqué.

Le lavage des mains et des bottes nécessite de trouver un bon équilibre entre hygiène et consommation raisonnée de l'eau.

Pour les salles, la combinaison résines sur le sol et panneaux sandwichs sur les murs est la plus économe en eau. Par ailleurs, sont à privilégier l'utilisation de tuyaux équipés d'arrêt automatique ou de nettoyeurs à haute pression ainsi que l'utilisation d'eau chaude qui facilite l'élimination des saletés.

Les autoclaves « classiques », les plus répandus, consomment une quantité d'eau importante (=capacité x nombre d'utilisations), alors que les autoclaves dits « économiques » permettent de réduire jusqu'à 5 fois la consommation d'eau. Encore mieux il existe des autoclaves avec « recyclage de l'eau », très économes en eau.

Une gestion soumise à réglementation...

Suis-je concerné ?

La gestion des eaux usées dépend du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. La réglementation à appliquer dépend des volumes produits (en T de carcasse).

	RSD	INSTALLATION CLASSÉE (ICPE)	
		Déclaration	Autorisation
Atelier d'abattage (consommation maximale réglementaire : 6L d'eau/kg de carcasse)	Volume abattu < 0,5 T/j	0,5 T/j < Volume abattu < 5 T/j	Volume abattu > 5 T/j
Atelier de découpe transformation	Volume transformé < 0,5 T/j	0,5 T/j < Volume transformé < 2 T/j	Volume transformé > 2 T/j

La valeur polluante de l'effluent est définie en Equivalent Habitant (EH³)

**Compter environ
150 canards produits/EH**

Références réglementaires : arrêtés du 30/04/2004 pour les régimes déclaration et autorisation

Avec quelle norme de rejet ?

A minima, les eaux usées de conserverie peuvent être rejetées dans le réseau collectif après un simple prétraitement⁴. En l'absence de tout-à-l'égout, un système de traitement s'impose.

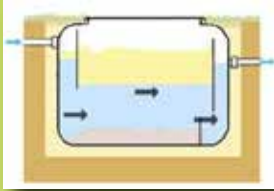
	Caractéristiques des eaux usées d'abattoir/ conserverie ⁵	Rejet dans le milieu naturel			Rejet dans le réseau d'assainissement collectif
		ICPE		RSD	
		Cours d'eau pérenne et flux de pollution faible	Cours d'eau non pérenne et flux de pollution important		
DCO (Demande Chimique en Oxygène, mg/l)	2740	300	125	125	2000
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours, mg/l)	830	100	25	25	800
MES (Matières en Suspension, mg/l)	291	100	35	35	600
SEC (Graisses, mg/l)	1181	150	150		150

3• 1 EH = 60 g de DBO5/j soit 21,9 kg/an

4• sous couvert d'une convention de rejet établie entre l'exploitant et le gestionnaire de la station d'épuration.

5• Exemple des eaux usées de la CUMA de la Bourgade, Saint-Michel (32, mesure sur un volume journalier de 6,34 m³ d'effluents produits – source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Les systèmes de prétraitement des eaux usées

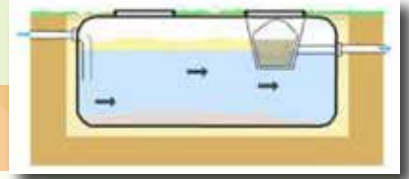


Le Bac à graisse : permet la séparation des graisses refroidies par flottaison naturelle. Pour un rendement optimal (70%), son dimensionnement doit permettre un temps de séjour suffisant (4 à 6h) pour refroidir les graisses qui restent solubles au delà de 40°C

Dimensionnement conseillé
1,5 x le volume d'effluents

La fosse septique toutes eaux : reçoit toutes les eaux usées domestiques et permet une élimination partielle des polluants (30%). Elle peut servir de dégraisseur mais l'installation d'un bac à graisse en amont est fortement conseillé en cas de rejets abondant d'eaux grasses ou si la fosse est située à plus de 10m de la conserverie.

Dimensionnement conseillé
2 à 3 x le volume d'effluents



Les systèmes de traitement des eaux usées

Le traitement par le sol

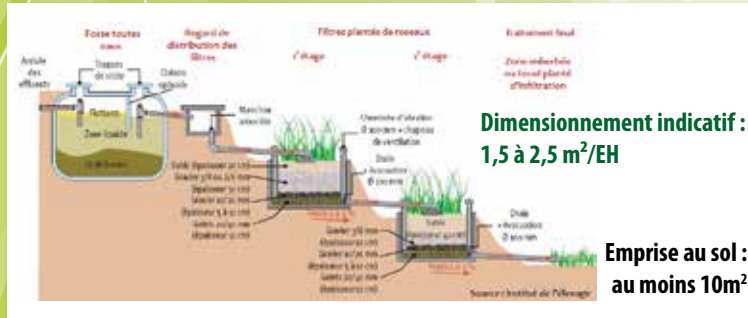
Ce système est le plus simple à mettre en œuvre pour les installations jusqu'à 300 EH et lorsque le sol le permet.

Le traitement est assuré par le sol naturel ou reconstitué (sable siliceux) qui joue le rôle d'épurateur grâce aux micro-organismes naturellement présent. Les eaux usées évacuées de la fosse sont réparties dans des drains en plastique perforés disposés sous la surface du sol. Ce type de traitement étant dépendant de la nature du sol (profondeur et perméabilité), une étude de sol est indispensable pour sa conception et son dimensionnement.

De manière générale, ce traitement fonctionne par des tuyaux de dispersion placés horizontalement dans des tranchées de graviers roulés et lavés de 10 à 40mm de diamètre. Dans le cas de filtres à sable (emprise au sol plus faible), un lit de sable d'environ 1 m d'épaisseur remplace le sol sous les tranchées. Un drain supplémentaire peut être placé sous le sable si le sol est trop ou pas assez perméable pour rediriger les effluents vers un puits d'infiltration (filtre à sable drainé).

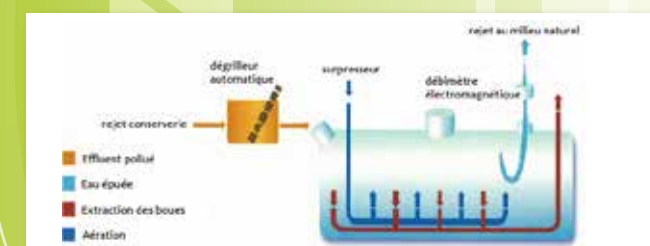
Les filtres plantés de roseaux

Ce système de traitement s'appuie sur le rôle catalyseur des plantes. Les eaux usées circulent sur deux niveaux de « lits plantés » de roseaux dans lesquels les eaux usées évacuées par la fosse toutes eaux subissent deux traitements successifs et complémentaires. Par ailleurs, les roseaux se nourrissent de composés polluants dissous dans l'eau et favorisent le développement des micro-organismes, responsables de l'épuration.



Les micro-stations d'épuration

Les Micro-stations d'épuration biologiques ont le grand avantage de réaliser la totalité des étapes du prétraitement et du traitement par bioréaction au sein d'un seul et unique dispositif étanche.



Exemple du réacteur SBR (Sequencing Batch Reactor) installé à la CUMA de la Bourgade (32)

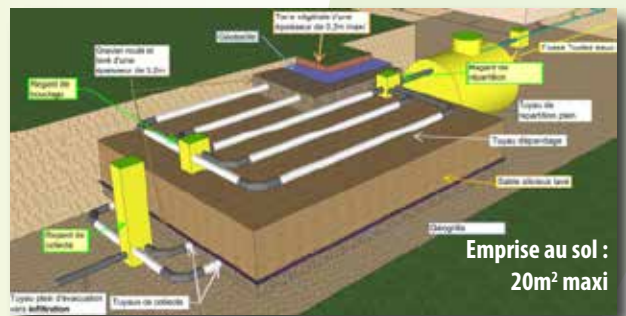
Caractéristiques :

- abattage/transformation de 15 000 à 20 000 palmipèdes gras par an (100 EH)
- Cuve de 25 m³ enterrée + dégrilleur de 2 mm en tête
- Rendement épuratoire : 97% en moyenne (rendement minimum exigé pour rejet dans le milieu naturel : 82%)

Tranchées drainantes

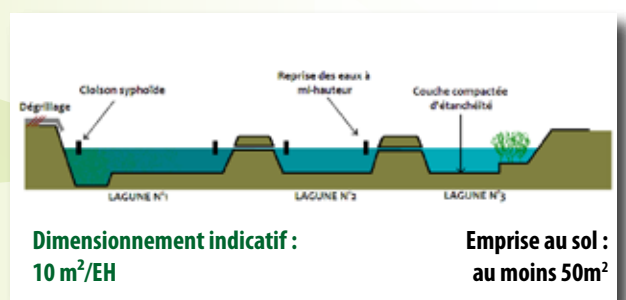


Filtre à sable drainé



Le lagunage naturel

Ce dispositif fait appel au phénomène naturel d'épuration par décantation et dépollution bactérienne en plaçant à la sortie de la fosse toutes eaux 2 ou 3 bassins en série.



Liens utiles :

- <http://agriculture.gouv.fr/sous-produits-animaux> (réglementation et liste des établissements agréés pour le traitement et la valorisation des déchets)
- www.eau-adour-garonne.fr (site de l'agence de l'eau Adour-Garonne)
- www.mon-assainissement.fr (informations techniques, réglementaires et annuaire d'entreprises)
- www.cepsa.chambagri.fr

